



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro RY-2022-10

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska,

QUE:

Le 8 novembre 2022 :

Règlement d'emprunt# RY-2022-10 visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro RY-2021-04;

Adoption par le **MAMH** : 16 décembre 2022-M600693

Les règlements sont disponibles pour consultation, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h, au 100 rue Guilbault à Yamaska.

Donné à Yamaska, ce 10^e jour de janvier 2023.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière